

## BASE DE L'ACTION SOCIALE EN COLLABORATION ASSOCIATION-ECOLE CEP

Dans l'action sociale qui se mène en son sein, le Centre Eden Préceptorat-Ecole est soutenu par l'Association des Centres Eden Préceptorat. L'Association a, ce faisant, le souci que l'action sociale n'asphyxie point financièrement le CEP-Ecole.

L'Association CEP centralise toute l'action sociale au sein de l'Ecole dont les acteurs sont : elle-même l'Association, le CEP Ecole, les partenaires individuels ou institutionnels au Congo et dans le monde.

L'Association CEP et le CEP-Ecole ont convenu de conjuguer leurs efforts pour la prise en charge totale ou partielle de la scolarisation et de la pension d'élèves du CEP démunis ou orphelins, dans les proportions suivantes :

**Dix pourcents** de l'effectif des élèves du CEP sont des pupilles de l'Association CEP pour chacun desquelles l'Association paye 50 000F CFA, et l'Ecole CEP comble le manque à gagner par rapport aux tarifs en vigueur, variables selon le niveau.

**Dix pourcents** de l'effectif du CEP sont des enfants dont les parents ne peuvent pas supporter tous les frais. Les efforts des parents sont complétés par l'Association jusqu'à concurrence de 50 000 F CFA, le manque à gagner par rapport aux tarifs en règle est comblé par l'Ecole CEP. Au-delà des 20%, l'Ecole peut se retrouver avec **des élèves recommandables** mais dont les parents ne peuvent que partiellement contribuer à la prise en charge matérielle. L'Association est alors sollicitée pour compléter les efforts des parents jusqu'à concurrence des tarifs en vigueur.

L'Association peut aussi placer, au titre d'action sociale à sa charge et à celle de ses partenaires, des pupilles en surnombre par rapport aux proportions contractuelles, sous la réserve que les enfants proposés répondent aux critères d'admission à l'Ecole CEP.